

PLAN LOCAL D'URBANISME

Ville de Grans

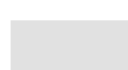
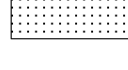
TOME 2

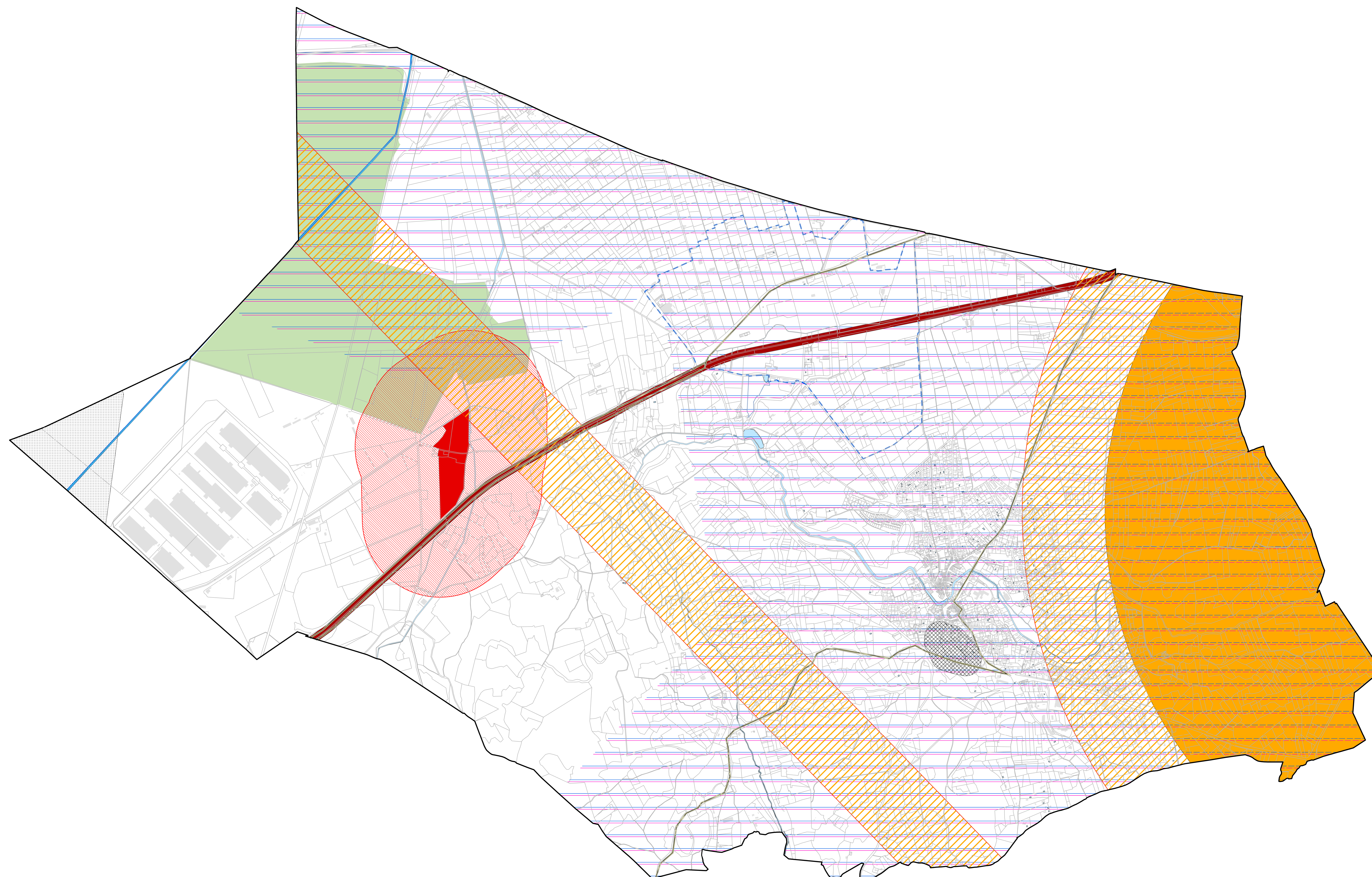
PIECE 5.2

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Historique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grans

Révision générale n° 1 approuvée par délibération du conseil municipal	du 02/10/2017
Mise à jour n° 1 approuvée par arrêté du Président du Conseil de Territoire	du 15/10/2018
Mise à jour n° 2 approuvée par arrêté du Président du Conseil de Territoire	du 14/10/2020
Mise à jour n° 3 approuvée par arrêté du Président du Conseil de Territoire	du 04/11/2021
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil de Métropole	du 20/10/2022
Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de Métropole	du 05/12/2024

- | | |
|---|---|
|  | Commune |
|  | parcelle |
|  | Bâti |
|  | Hydrographie |
|  | AC1 : Monuments historiques |
|  | AC1 : Périmètre de protection des monuments historiques |
|  | AC3 : Réserve naturelle du domaine de la Poitevine |
|  | AS1 : Périmètre de Protection Immédiate |
|  | AS1 : Périmètre de Protection Rapprochée |
|  | AS1 : Canal de Martigues et zone de 4m |
|  | AR3 : Magasin à poudre de l'armée et de la marine |
|  | Int1 : Cimetières |
|  | PT1 : Perturbations télécom |
|  | PT2 : Obstacles télécom |
|  | PT3 : Lignes télécom |
|  | T1 : Chemin de fer |
|  | T4 / T5 : Dégagement aéronautique |



MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2

PIECE 5.2.2.1

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Carte Multisup 1

Historique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grans

Révision générale n° 1 approuvée par délibération du conseil municipal
 Mise à jour n° 1 approuvée par arrêté du Président du Conseil de Territoire
 Mise à jour n° 2 approuvée par arrêté du Président du Conseil de Territoire
 Mise à jour n° 3 approuvée par arrêté du Président du Conseil de Territoire
 Modification simplifiée n° 1 approuvée par délibération du Conseil de Métropole
 Modification simplifiée n° 2 approuvée par délibération du Conseil de Métropole

du 02/10/2017
du 15/10/2018
du 14/10/2020
du 04/11/2021
du 20/10/2022
du 05/12/2024

SUP 1 : Transport de Matières Dangereuses (gaz, hydrocarbures et produits chimiques)

Premiers Effets Létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant sans éloignement des personnes

I3 : GEOSTOCK

- Pipeline Fos - Manosque
- ELS : Seuil des effets létaux significatifs (8 kw/m²)
- PEL : Seuil des effets létaux (5 kw/m²)
- IRE : Seuil des effets irréversibles (3 kw/m²)

I4: Réseau de transport d'électricité (RTE)

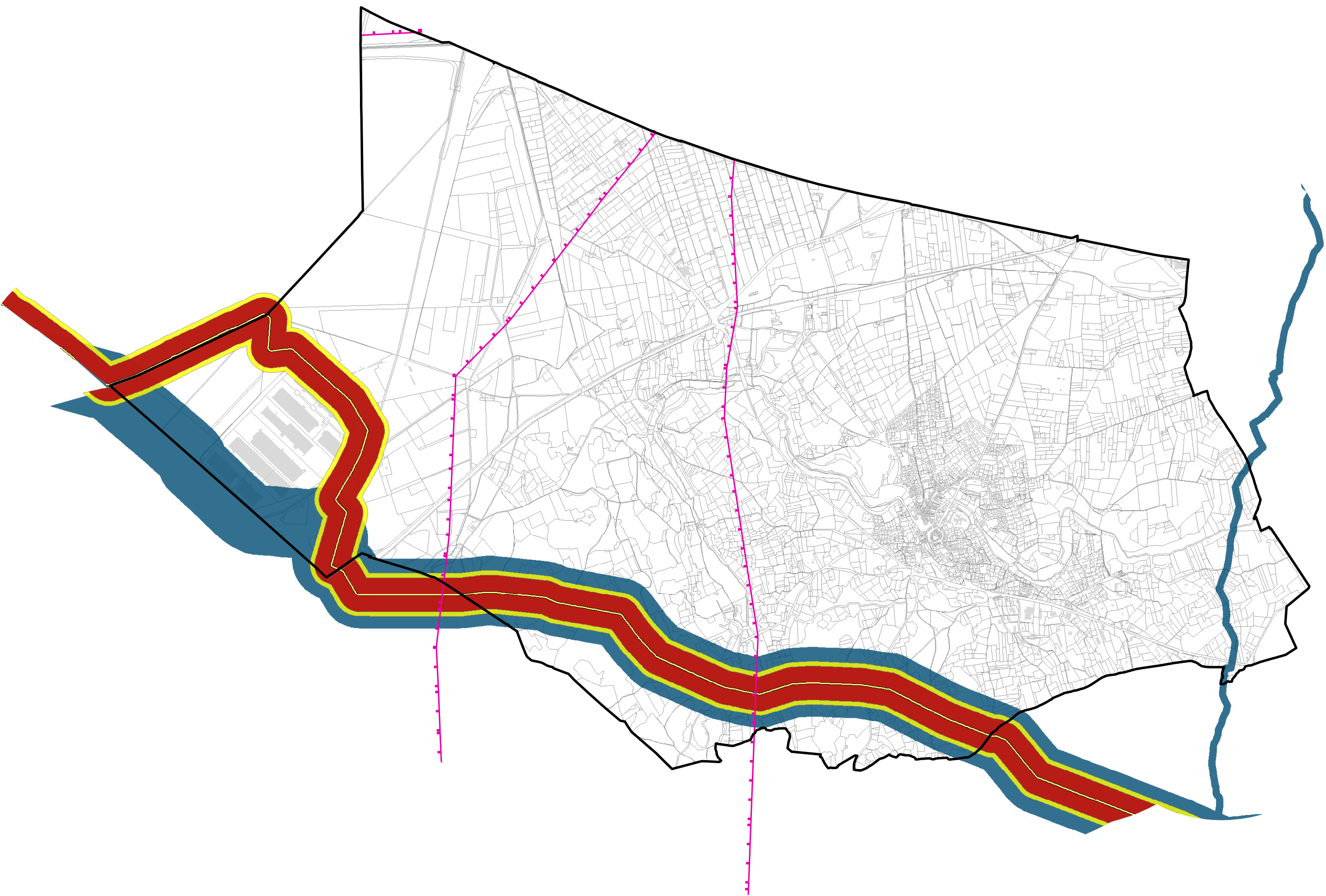
- commune
- bati
- parcelle

SUP TMD : « Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer au préalable du [des] transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement »

SUP I3 Pipeline Fos-Manosque : "Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé qui peut être modifié sans préavis : elle ne peut être reproduite ni communiquée à des tiers à des fins commerciales sans autorisation spécifique de GEOSOL MANOSQUE." Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité des réseaux de canalisations exploitées par GEOSTOCK ni de s'affranchir des dispositions prévues au code de l'environnement articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 et R.554-38."



Réalisation : SOVDS (MPR) - Métropole Aix-Marseille Provence - Août 2020
Source cadastre : Direction Générale des Finances Publiques - mise à jour PCI 2019



Plan Local d’Urbanisme

Révision Générale N° 1

TOME 2

PIECE
5.2.2.2

Servitudes d'utilité publique

Carte Multisup 2

SUP 1, I3, I4